

# Parcs & Réserves pour les générations futures



● PNR INFOS ● N°009 du 10 oct 2023



## PARC NATIONAL DES ILES EHOTILÉ PROPOSÉ AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

L'OIPR sensibilise sur l'importance des parcs et réserves au SARA 2023.



CODE DE CONDUITE DES RANGERS DE L'IRF : SOUBRE ACCUEIL LE PREMIER ATELIER DE FORMATION ET D'ADAPTATION. OCTOBRE ROSE



**Général TONDOSSAMA Adama**  
Directeur Général de l'OIPR

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF), le réseau des parcs nationaux et réserves naturelles vient de s'agrandir avec la création d'une nouvelle réserve dénommée « Réserve naturelle du Cavally » suite au surclassement de la Forêt Classée de Cavally par un décret pris en Conseil des Ministres le 13 septembre 2023.

Un extrait du communiqué de ce Conseil des Ministres mentionne que : « Au titre du Ministère des Eaux et Forêts en liaison avec le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, **Le Conseil a adopté un décret portant création de la Réserve naturelle du Cavally, dans la région administrative du Cavally, Département de Taï.**

Ce décret concourt à l'objectif de reconstitution du couvert forestier national à hauteur de 20% du territoire national à

l'horizon 2030. Ainsi, conformément au Code forestier, ce décret érige la Forêt classée de Cavally, encore en état de bonne conservation, en une Réserve naturelle dénommée Réserve naturelle du Cavally, en vue de garantir une protection accrue de ce massif forestier contre les menaces anthropiques pressantes ».

Cette décision vient, encore une fois, de plus marquer la confiance du Gouvernement et consacrer le reconnaissance des efforts et des acquis de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) pour une gestion plus efficace de nos aires protégées. C'est avec honneur et une grande joie que le Conservateur-Général TONDOSSAMA Adama, Directeur Général de l'OIPR, a tenu à exprimer son infinie gratitude au Gouvernement et sa reconnaissance à l'ensemble du personnel, en ces mots : « *Chers collaborateurs, le réseau des aires protégées de Côte d'Ivoire vient d'être élargi avec le surclassement de la Forêt classée de Cavally en Réserve naturelle du Cavally. C'est le lieu pour moi pour vous féliciter pour le travail abattu par chacun d'entre vous et vous encourager à poursuivre à ne ménager aucun effort pour la préservation des aires protégées de Côte d'Ivoire afin de toujours mériter de la confiance du Gouvernement* ».

Gal TONDOSSAMA Adama, DG OIPR

## SOMMAIRE



NEWS OIPR



INFOS PLURIELLES



SPÉCIAL LIVRE BLANC SARA



BON À SAVOIR



### DIRECTEUR DE PUBLICATION

Général TONDOSSAMA Adama  
Directeur Général

### DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

Colonel OUATTARA Kassoum D.  
Directeur de l'Administration et des RH

### RÉDACTEUR EN CHEF

Germain EHIMANCE  
Chef SERCOM - Direction Générale

### COMITÉ DE RÉDACTION

Germain EHIMANCE  
Chef SERCOM - Direction Générale  
Kipré Jonas Christain NAKA  
Administrateur SERCOM - Direction Générale  
COULIBALY Mamadou  
Assistant SERCOM - Direction Générale  
N'DAH Eba Danielle  
Stagiaire SERCOM - Direction Générale  
MEITE Namory  
Chef SERCOM DZSO  
TOURE Yacouba Eric  
Assistant SERCOM DZSO

ZEHITA Bi Toguié Alfred  
Chef SERCOM DZS

### INFOGRAPHIE

COULIBALY Mamadou  
Assistant SERCOM - Direction Générale

### COMITÉ DE LECTURE

Colonel OUATTARA Kassoum  
Colonel GONTO Gbassaha  
Colonel ADOMPO Celestin  
Colonel AMON Koutoua Benoît  
VAHA Adolphe

## OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RÉSERVES

ABIDJAN COCODY les II Plateaux, derrière l'école la Pépinière  
Tél.: 27 22 41 40 59 - 06 BP 426 Abidjan 06 - www.oipr.ci



# LE PARC NATIONAL DES ILES EHOTILÉ PROPOSÉ AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO



**C**lassé patrimoine national par le décret 74-179 du 25/04/1974 à l'initiative des communautés locales, le Parc national des îles Ehotilé a été mis sous la tutelle du Ministère de l'Environnement. Situé au Sud-Est de la Côte d'Ivoire, ce Parc national compte un ensemble de six îles regroupées sur la lagune Aby. Il s'agit des îles Assoco-Monobaha, Niamouan, Balouhaté, Mea, Elouamé et Bosson-Assoum, qui s'étendent sur 722 hectares avant l'embouchure. Sa diversité en faune et en flore avec une prédominance de certaines espèces, fait de ce site un joyau naturel. Il compte 128 espèces d'oiseaux, des chauves-souris, des lamantins, des singes, des fougères, des mangroves.

Possédant des valeurs naturelles, historiques, archéologiques et patrimoniales pour les populations autochtones, cet ensemble d'îles est, depuis 2005, Site RAMSAR, et inscrit sur la liste indicative nationale, transmise en 2006 au Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les enjeux de ce bien mixte portent sur la Conservation de la diversité biologique et la Valorisation des potentialités culturelles et touristiques. Sélectionné parmi certains biens culturels et naturels ivoiriens pour proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, le dossier de candidature du site présente des lacunes touchant les domaines de l'anthropologie, de l'archéologie, de l'histoire et de tout ce qui porte sur la faune, la flore. Pour combler ces lacunes, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC) et le Centre de Recherche en Écologie (CRE) ont réalisé aussi bien dans l'espace géographique du site qu'en dehors, des missions d'études

et de recherche portant sur l'archéologie, l'histoire, la sociologie, l'anthropologie, les fourmis, les crabes, les champions supérieurs, la sédimentologie, la bathymétrie, la cartographie et les reptiles. Les résultats de ces études et recherche ont permis de renseigner le formulaire de demande d'analyse préliminaire. Ce formulaire qui marque la première étape du processus d'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, a été consolidé, validé et transmis à l'UNESCO.

En effet, un atelier de consolidation et de validation du contenu du formulaire de demande d'analyse préliminaire pour une potentielle inscription du Parc national des îles Ehotilé sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO » a eu lieu les 07 et 08 septembre 2023 à Abidjan. Cet atelier a permis à la Côte d'Ivoire de transmettre à l'UNESCO le document d'analyse préliminaire pour ainsi entamer officiellement le processus d'inscription de ce site mixte sur la Liste du patrimoine mondial.

Notons que cette rencontre a vu la participation des cadres Ehotilé dont le Ministre Ehui Koutoua Bernard.



Source: Lieutenant-Colonel SEY épouse MALAN Blandine (OIPR)



## L'OIPR SENSIBILISE SUR L'IMPORTANCE DES PARCS ET RÉSERVES AU SARA 2023.

Le parc d'exposition d'Abidjan, sis à Port-Bouët a abrité la 6ème édition du Salon International et des Ressources Animales (SARA), tenu du vendredi 29 septembre au dimanche 08 Octobre 2023.

La cérémonie d'ouverture de ce salon a été marquée par la présence effective du Président de la République, son Excellence Alassane OUATTARA accompagné des membres du gouvernement. Cette édition avait pour thème « *l'agriculture africaine face aux chocs internes et externes : quelles innovations structurelles pour améliorer les secteurs agricoles et garantir la souveraineté alimentaire ?* »

L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) était présent à ce rendez-vous, dans le stand alloué au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), sa tutelle, pour exposer sur son savoir-faire en matière de gestion et conservation de la biodiversité.

A cette occasion une journée focus a été dédiée au MINEDD donnant lieu à des panels au cours desquels des Experts des différentes structures du MINEDD ont exposé sur diverses thématiques. Le Général TONDOSSAMA Adama a présenté le thème suivant : « *Adaptation climatique et pratiques agricoles durables pour la sécurité alimentaire : Gérer les chocs internes et externes* » dans son exposé le premier responsable de l'OIPR a présenté plusieurs cas dans lesquels la gestion et la conservation des parcs et réserves participent à la sécurité alimentaire au vu des productions agricoles.

Il est à noter que ce sont plusieurs centaines de visiteurs qui ont pris plaisir à visiter le stand du MINEDD tout au long de la période du Salon, dont les lampions se sont éteints le dimanche 08 octobre 2023, avec une note de satisfaction.



SOURCE: SERCOM DG

# SARA 2023 / CÉRÉMONIE DE DISTINCTION



Les Ministres des Eaux et Forêts et de l'Environnement et du Développement Durable ont eu l'insigne honneur d'être décorés au grade de Commandeur dans l'Ordre du Mérite Agricole, lors du SARA 2023.

De nombreux cadres et agents du Ministère d'Etat Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, du Ministère des Eaux et Forêts, du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques ont été élevés au grade d'Officier et de Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole.

Parmi ces récipiendaires, le Cdt BREGA N'DRIN EHI, Chef Secteur de la Réserve de Faune et de Flore du Haut-Bandama à la Direction de zone Centre de l'OIPR a été élevée au grade d'Officier du Mérite Agricole.

Présent à la cérémonie, le Directeur Général de l'OIPR, le Général TONDOSSOMA Adama a adressé les vives félicitations à sa collaboratrice pour son engagement.



Source: SERCOM DG



## CODE DE CONDUITE DES RANGERS DE L'IRF : SOUBRÉ ACCUEIL LE PREMIER ATELIER DE FORMATION ET D'ADAPTATION.

Les 28 et 29 septembre dernier, la salle TONDOSSAMA Adama de la Direction de Zone Sud-ouest de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR/DZSO) a servi de cadre pour l'atelier de formation sur le code de conduite des rangers de la Fédération Internationale des Rangers (IRF) et l'adaptation de ce code au contexte national.

« Ce code de conduite a été élaboré à l'issu d'un processus impliquant les rangers à travers le monde, mais également les structures qui interviennent dans le domaine de la conservation » a expliqué le Colonel AMON Koutoua Benoît, Chargé d'Etudes à la DG OIPR et représentant Afrique de l'IRF.

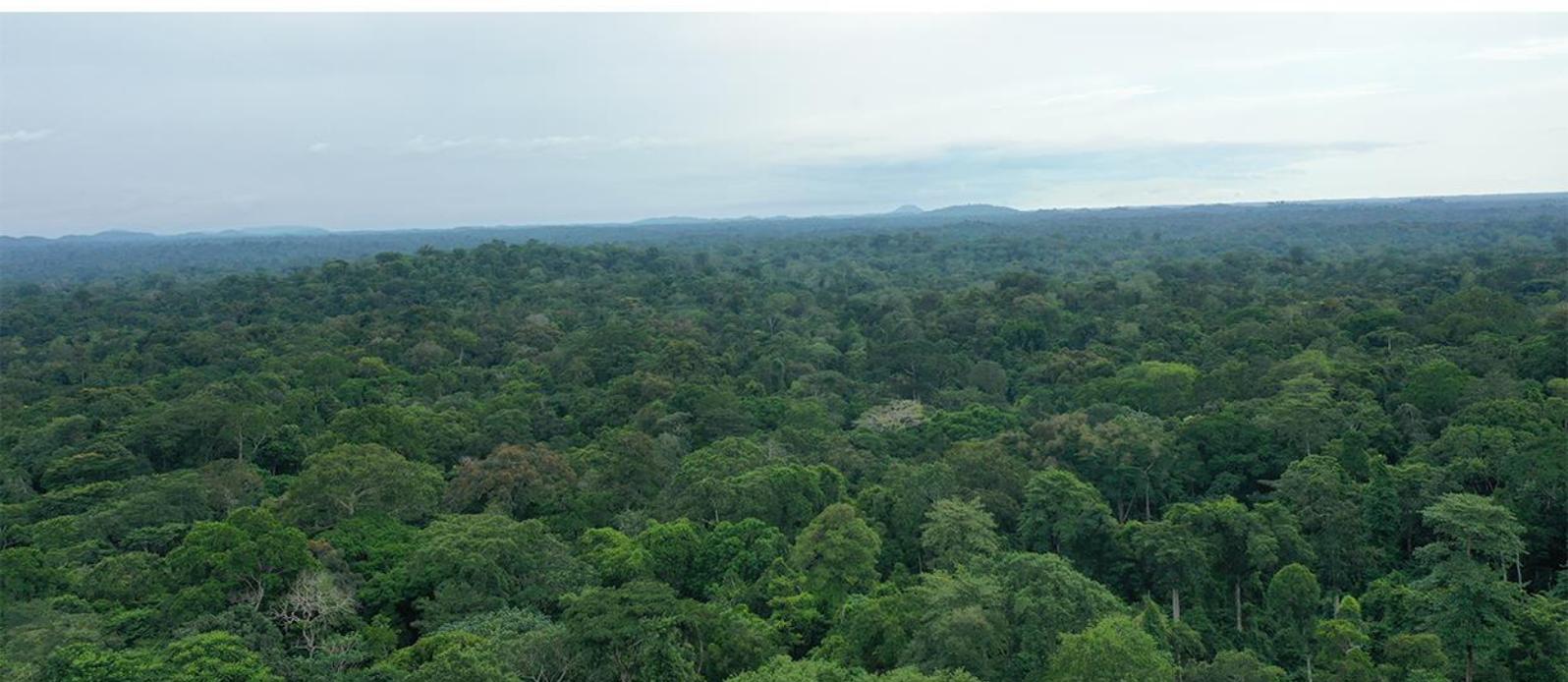
Cette formation qui a réuni 22 personnes a aussi permis de définir le code de conduite des rangers, qui est axé sur un

ensemble de règles de bon comportement permettant aux rangers d'agir de façon légale, appropriée et responsable dans la conduite de leur mission. Les agents ont, par ailleurs, été instruits sur les questions de droit de l'homme et le rôle des rangers dans la conservation et la protection des aires protégées.

Au terme de l'atelier les participants ont proposé des amendements au code en vue de son adaptation aux réalités locales. Cet atelier de formation et d'adaptation du code de bonne conduite de l'IRF sera répliqué dans toutes les directions de zone de l'OIPR avant la tenue d'un atelier national pour son adoption au niveau du réseau des aires protégées.



Source: SERCOM / DZSO



## PARC NATIONAL DE TAÏ : LE PROJET MIKES+ POUR LA CONSERVATION ET LA PROTECTION DU PARC NATIONAL DE TAÏ

**S**itué au Sud-ouest de la Côte d'Ivoire, le Parc national de Taï (PNT) est la plus grande forêt tropicale primaire sous protection de toute la zone ouest africaine. Avec une superficie d'environ 5360 km<sup>2</sup>, ce parc représente plus de 50% de la superficie totale des zones forestières ouest africaines placée sous statut de stricte protection. Le PNT constitue un immense réservoir génétique en raison de sa grande étendue et de sa valeur patrimoniale exceptionnelle. Réserve de Biosphère en 1978 puis Patrimoine Mondial en 1982, le Parc national de Taï est géré par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), à travers sa Direction de Zone Sud-Ouest (DZSO).

Le PNT, qui abrite l'une des populations d'éléphants les plus importantes d'Afrique de l'Ouest, et d'autres espèces inscrites à la CITES, comme l'hippopotame pygmée et le chimpanzé d'Afrique de l'Ouest, a été identifié comme un site prioritaire par le programme Monitoring the Illegal Killing of Elephants (MIKE) et bénéficie d'un appui financier de la phase IV de ce programme. En effet, la phase IV du programme « MIKES+ » est principalement axée sur le renforcement des capacités opérationnelles afin de réduire l'abattage illégal des éléphants et autres espèces phares dans un certain nombre de sites identifiés en Afrique.

Ainsi, depuis juin 2021, la Côte d'Ivoire bénéficie d'un appui ciblé du programme MIKE à travers le projet intitulé « *Protéger les populations prioritaires d'éléphants et d'autres espèces cibles dans le Parc national de Taï, Côte d'Ivoire* ». Ce projet, financé par l'Union Européenne, est mis en œuvre sur une durée de 3 ans.

L'une des problématiques principales prises en compte dans le cadre de ce projet est la gestion des conflits homme-faune (CHF) dans la zone périphérique du PNT. En effet, ces dernières années, la DZSO a enregistré plusieurs cas de CHF rapportés par les populations riveraines, portant sur les dégâts de cultures causés par des animaux provenant du parc. Il s'agit principalement des éléphants qui font l'objet de la plupart des plaintes.

Pour juguler ce problème, un plan d'action pour la gestion des CHF a été élaboré en lien avec les populations riveraines. L'une des actions de ce plan d'action est de renforcer les capacités des acteurs locaux sur les CHF. Pour ce faire, plusieurs sessions de sensibilisation et de partage de connaissances des parties sur les CHF sont réalisées auprès des populations dans le cadre du projet MIKES+.

Source: SERCOM DZSO



## PARC NATIONAL DE TAÏ : JOURNÉE DE SENSIBILISATION SUR LES CONFLITS HOMME-FAUNE, « LA FAUNE MON AMI », À LA PÉRIPHÉRIE DU PARC NATIONAL DE TAÏ

La Direction de Zone Sud-ouest de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR/DZSO) a organisé dans les Secteurs de Soubré, Djapadji, ADK/V6, Taï et Djouroutou **la journée de sensibilisation sur les Conflits Homme Faune (CHF), dénommée « Faune, mon ami »**.

Ces séances, placées sous la présidence des Sous-Préfets, ont pu mobiliser dans l'ensemble des Secteurs plus 3500 riverains. Cela témoigne de l'engouement que ces rencontres ont suscité au sein de la population riveraine.

Les gestionnaires du Parc national de Taï ont fait savoir au public qu'un mécanisme de gestion des conflits sera élaboré par la Direction de Zone Sud-ouest de l'OIPR. Ils ont, toutefois, invité les populations à mettre en pratique les méthodes de refoulement des animaux. A cette occasion plusieurs riverains ont pu faire des témoignages sur les cas de conflits Homme-Faune dont ils ont été victimes. Ces journées ont été également marquées par des jeux et prestations scéniques qui ont un temps tenu en haleine le public.

Il faut rappeler que depuis juin 2021, la Côte d'Ivoire bénéficie d'un appui ciblé du programme MIKE à travers le projet intitulé « Protéger les populations prioritaires d'éléphants et d'autres espèces cibles dans le Parc national de Taï, Côte d'Ivoire ». Ce projet, financé par l'Union Européenne, est mis en œuvre sur une durée de 3 ans.



Source: SERCOM DZSO

Dans cette rubrique nous vous proposons la reconnaissance de quelques personnalités qui ont visité notre stand lors du SARA 2023.



*Félicitations à l'OIPR pour la contribution et à la protection de nos Parcs et Réserves. Bonne continuation.*

PASCAL AFFI N'GUESSAN



*Je voudrais exprimer toute mon admiration pour les efforts de conservations de la Nature développées par l'OIPR qui est une agence modèle, qui assure les objectifs nobles de concilier la préservation de notre héritage mondial en parfaite cohérence avec les objectifs de développements durable des communautés locales périphériques aux Parcs nationaux. Bravo de servir l'illustration de conciliation des Accords multilatéraux environnement pour assurer la conservation de la lutte, la lutte contre la déforestation et la lutte contre les changements climatiques qui menacent notre région. Merci pour cette invitation, bravo pour la collaboration entre les pays pour une gestion responsable de la nature !*

MOUSSA LEKO, Dir Environnement CEDEAO



*C'est avec un réel plaisir et honneur que j'ai pu visiter le stand du ministère de l'environnement avec des échanges sur les potentiels du Parc national de Taï.  
Félicitation et courage*

Sénateur Moussa BADO



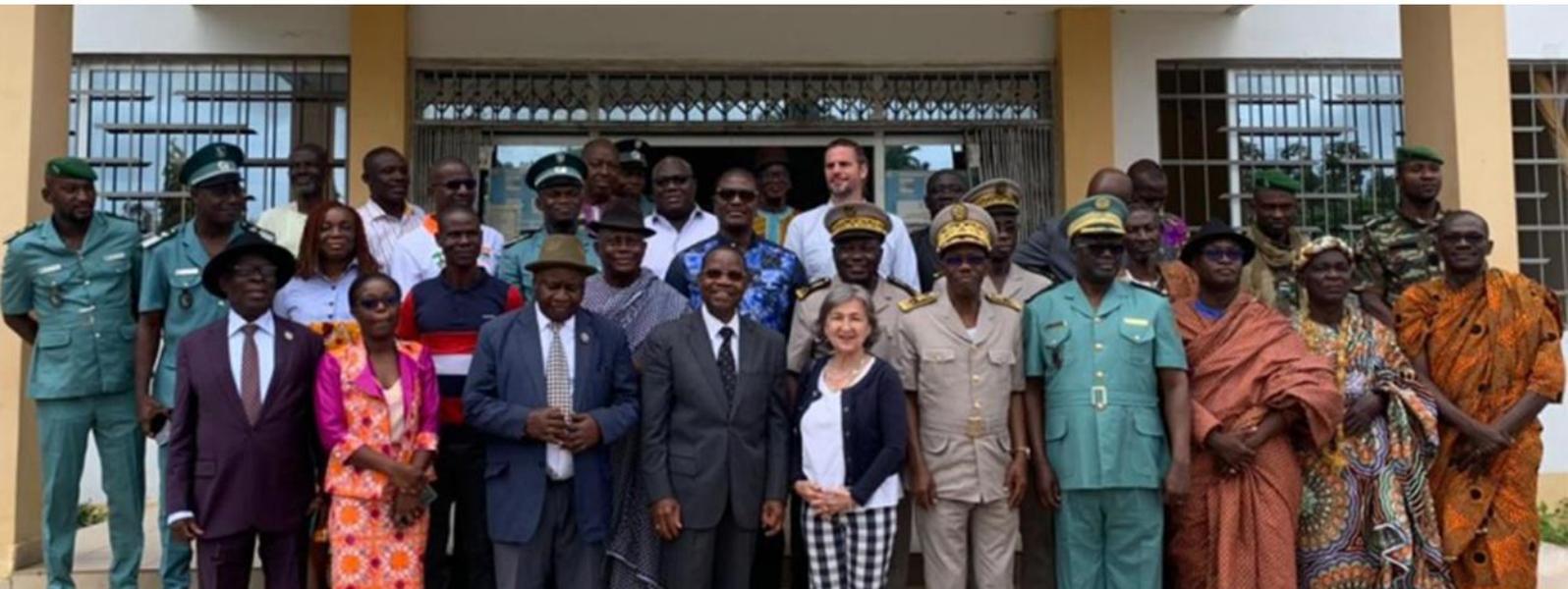
*Ce fut un plaisir de visiter le stand de l'OIPR et de constater les efforts de cette structure qui contribuent à la conservation de la biodiversité de la Côte d'Ivoire.*

DR KOUA DANIEL



*A ce stade du développement de la Côte d'Ivoire basé sur l'agriculture la protection des ressources naturelles devient un enjeu et un pari difficile à relever ; l'OIPR réussit l'exploit de la préservation. Je rends un vivant hommage au DG et à ses collaborateurs pour tous ce qu'ils font pour les ressources naturelles de la Côte d'Ivoire. Que Dieu vous bénisse et vous garde. —AMEN !*

Prof. EGNANKOU WADJA MATTHIEU  
PCA de S.O.S Forêts Maître de conférences à l'UFHB



## L'OIPR INVITE LES POPULATIONS À UNE HARMONIE POUR LA PRÉSERVATION DE LA RÉSERVE NATURELLE DE MABI-YAYA

**A**dzopé, 28 sept 2023 (AIP) – Le directeur général de l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR), le général Tondossana Adama, a invité les populations riveraines à travailler en harmonie avec sa structure pour la préservation de la réserve naturelle de Mabi-Yaya, dans la région de la Mé.

« Je voudrais rassurer nos partenaires que Mabi-Yaya est un laboratoire à ciel ouvert au sein duquel l'on peut mener des expérimentations. Quant aux populations de Mabi-Yaya, c'est pour vous premièrement. Nous ne sommes que des gestionnaires de l'espace. Faisons en sorte que nous travaillions en synergie et en harmonie pour que cet espace nous procure un bien-être dans un futur proche », a-t-il dit, lors de la première session 2023 du comité local de gestion de la réserve, lundi 25 septembre à Adzopé.

Le directeur régional Sud-est de l'OIPR, le colonel Toulo Alain, par ailleurs secrétaire général du comité de gestion local de la réserve naturelle de Mabi-Yaya, a exprimé ses remerciements aux partenaires, pour leur soutien matériel et financier, en vue de l'atteinte de l'objectif « zéro plantation » dans la réserve de Mabi-Yaya dans les années à venir.

Cette session a été l'occasion de la direction régionale de l'OIPR de présenter le système de gestion de la réserve naturelle de Mabi-Yaya, de faire le bilan des activités du premier semestre 2023 de la réserve, de présenter la convention entre l'OIPR et une structure d'exploitation de bois, et de présenter des projets en cours autour de la réserve.

La réserve naturelle de Mabi-Yaya a été créée par décret n°2019-897 du 30 octobre 2019 et compte 61 282 ha.

Source: AIP

*Aujourd'hui dans la rubrique « Bon à Savoir », nous vous proposons quelques services Ecosystémiques du Parc national Banco*

110.000 tonnes de particules de poussière captées par an;

90.000 tonnes de dioxyde de carbone séquestrés par an;

70.000 tonnes d'oxygène rejettés par an pour le bien être de la population abidjanaise;

Contribue à la régulation du microclimat dans la ville d'Abidjan;

Principal réservoir hydraulique de la ville d'Abidjan qui alimente 29 forages à partir de sa nappe phréatique, soit 40% du volume d'eau distribuée...

# Conservons les Parcs nationaux et Réserves Naturelles, pour les générations futures



## AIRES PROTEGEES DE COTE D'IVOIRE

- Parc national
- Réserve naturelle
- Réserve intégrale



OIPR/DZSO, Juin 2022  
WGS 84 UTM 29 N

## Office Ivoirien des Parcs et Réserves

Direction Générale  
Abidjan Cocody II Plateaux  
Tél: (+225) 27 22 41 40 59 / Site web : [www.oipr.ci](http://www.oipr.ci)  
Email : [info@oipr.ci](mailto:info@oipr.ci)



Scannez pour vous abonner  
à notre page Facebook

